



COMITÉ SYNDICAL du Syndicat du Bois de l'Aumône Séance publique du 30 juin 2026 à 18H00 À La Roche Noire Liste des délibérations

Le 30 juin 2026 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle de la maison de la culture et de la convivialité de la Roche Noire, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Alain LAGRU est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

ETAIENT PRESENTS à l'ouverture de la séance (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : BERTAUD Cécile, CHANUDET Sébastien, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, GARAYT Josquin, GENESTIER Stéphane, GRIMBERG-MICHAUD Edith, LAMBERT Bérangère, LAVIE André, MARTIN Thierry, MIGNE Didier, PAZOS-SANTIAGO José, RAYMOND Isabelle, RAYNAUD Jean-Louis, RENAULT Laurent, GIANGRECO Malory, TILLIE Antoine.

Billom Communauté : CHAVAROT Patrick, DEGOILLE Michel, DODAT Régis, DROUIN Franck, MAZIN Vincent, PEIXOTO Maria, RAMADIER Maryline, ROSSIGNOL Dominique, MOINE Pierre.

Communauté de Communes Plaine Limagne : AYME Céline, BILLEBAUD Brigitte, DARLET Romain, DEMESSINE Frédéric, ESCARZAGA Vincent, GAY Arnaud, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : GEORGES Denis, MOULIN François, MENUGE Marie-Claire, GIRARD Dominique, LARROUSSE Lionel, NONY Laurent, OUVRARD Antonin.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, BOUCHE Jérémie, CONSTANT Angélique, FLORET Julien, HABONNEL Pascaline, REY Dominique, SAUZEDDE Véronique, TRICHARD Dorothee, GARITTE Anne-Sophie, POUILLARD Isabelle.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, HEALY Bénédicte, LAGRU Alain, MAILLET Guillaume, SIMIONI Sébastien, VIALAT Gérard, DUPECHER Pierre, VALLET Gérard.

Pouvoir(s) :

- M. Guy MAILLARD donne procuration à Mme Dorothee TRICHARD

Constituant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur DUCREUX et Monsieur VIALAT ont quitté définitivement la séance à partir de la délibération 2026-31 à 19h22.

LISTE DES DELIBERATIONS

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- Dél. 2026-23** Election du Président de séance pour le vote des comptes financiers uniques 2025 (BP, BTV et SBA énergie)
- Dél. 2026-24** Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Principal
- Dél. 2026-25** Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Tri et Valorisation (BTV)
- Dél. 2026-26** Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Rattaché « SBA Energie »
- Dél. 2026-27** Affectation définitive des résultats 2025 : Budget Principal
- Dél. 2026-28** Affectation définitive des résultats 2025 : Budget annexe « Tri et Valorisation » (BTV)

PERSONNEL

Dél. 2026-30 Modification du tableau des effectifs

Dél. 2026-31 Elections professionnelles 2026 : mise en place du comité social territorial et de sa formation spécialisée, fixation du nombre de représentants du personnel, décision de maintien du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Dél. 2026-32 Adhésion à la mission de médiation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Dél. 2026-33 Adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Dél. 2026-34 Fin de la régie locale SBA énergie au 31/12/2026

Au cours de cette assemblée, le Comité Syndical a adopté les délibérations suivantes :

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2026-23 Election du Président de séance pour le vote des comptes financiers uniques 2025 (BP, BTV et SBA énergie)

Le Comité syndical à l'unanimité :

- DÉCIDE : Monsieur Jean Louis RAYNAUD est élu Président de séance pour le vote du compte financier unique 2025 du Budget Principal, du Budget Annexe « Tri et Valorisation » et du Budget Rattaché « SBA Energie ».

Dél. 2026-24 Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Principal

Le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du Budget Principal du Syndicat du Bois de l'Aumône selon les éléments financiers exposés précédemment.

Dél. 2026-25 Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Tri et Valorisation (BTV)

Le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du Budget Tri et Valorisation (BTV) du Syndicat du Bois de l'Aumône selon les éléments financiers exposés précédemment.

Dél. 2026-26 Approbation du Compte Financier Unique 2025 : Budget Rattaché « SBA Energie »

Le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du Budget Rattaché « SBA énergie » du Syndicat du Bois de l'Aumône selon les éléments financiers exposés précédemment.

Dél. 2026-27 Affectation définitive des résultats 2025 : Budget Principal

Le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise définitive du résultat de l'exercice 2025 au Budget Principal 2026.
- DÉCIDE :
 - de reporter au BP 2026 l'excédent d'investissement 2025 au chapitre 001 pour un montant de 3 490 246, 63 €,
 - d'affecter la somme de 3 981 790,10€ au chapitre 002 – résultat reporté de fonctionnement.
- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Dél. 2026-28 Affectation définitive des résultats 2025 : Budget annexe « Tri et Valorisation » (BTV)

Le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise définitive du résultat de l'exercice 2025 au Budget Tri et Valorisation 2025.
- DÉCIDE :
 - de reporter l'excédent d'investissement 2025 au chapitre 001 pour un montant de 3 605 252, 65 €,
 - d'affecter la somme de 802 217,32 € au chapitre 002 – résultat reporté de fonctionnement.
- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

Dél. 2026-29 Affectation définitive des résultats 2025 - Budget rattaché « SBA énergie »

Le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise définitive du résultat de l'exercice 2025 au Budget rattaché SBA énergie 2026.
- DÉCIDE :
 - de reporter définitivement l'excédent d'investissement 2025 au chapitre 001 pour un montant de 53 785,02 €,
 - d'affecter définitivement la somme de 2 701, 61 € au chapitre 002 – résultat reporté de fonctionnement.
- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

PERSONNEL

Dél. 2026-30 Modification du tableau des effectifs

GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE AU 08/12/2025	SUPPRESSIONS	CREATIONS	EFFECTIF BUDGETAIRE : PROPOSITION AU 19/06/2026
Filière administrative				
Directeur général des services	0			0
Attaché hors classe	1	1		0
Attaché principal	2		1	3
Attaché	2			2
Rédacteur principal 1ère classe	4			4
Rédacteur principal 2ème classe	3		1	4
Rédacteur	1			1
Adjoint administratif principal 1ère classe	8	1		7
Adjoint administratif principal 2ème classe	7			7
Adjoint administratif	8			8
Sous total filière administrative	36	2	2	36
Filière technique				
Ingénieur principal	1			1
Ingénieur	1			1
Technicien principal 1ère classe	4			4
Technicien principal 2ème classe	4			4
Technicien	9			9
Agent de maîtrise principal	12			12
Agent de maîtrise	8			8
Adjoint technique principal 1ère classe	59	4		55
Adjoint technique principal 2ème classe	41	3		38
Adjoint technique	45		7	52
Adjoint technique à raison de 10 heures hebdo	3			3
Sous total filière technique	187	7	7	187
TOTAL	223	9	9	223

Le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs comme défini ci-dessus.
- DÉCIDE la création et la suppression des postes comme définies dans le tableau ci-dessus, applicable au 6 juillet 2026.

Dél. 2026-31 Elections professionnelles 2026 : mise en place du comité social territorial et de sa formation spécialisée, fixation du nombre de représentants du personnel, décision de maintien du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Le Comité syndical à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer le comité social territorial du Syndicat du Bois de l'Aumône.
- FIXE au sein du comité social territorial, le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq.
- FIXE au sein du comité social territorial, le nombre de représentants suppléants du personnel à cinq.

- DÉCIDE :
 - le maintien du paritarisme au sein du comité social territorial, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
 - le recueil, par le comité social territorial, des voix des représentants de la collectivité.
- DÉCIDE d'instaurer au sein du comité social territorial une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (formation obligatoire au-dessus du seuil de 200 agents).
- FIXE au sein de la formation spécialisée, le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq.
- FIXE au sein de la formation spécialisée, le nombre de représentants suppléants du personnel à cinq.
- DÉCIDE :
 - le maintien du paritarisme au sein de la formation spécialisée, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
 - le recueil, par la formation spécialisée, des voix des représentants de la collectivité.

Dél. 2026-32 Adhésion à la mission de médiation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Le Comité syndical à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adhérer à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- PREND ACTE que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation ;
- PREND ACTE que le tarif de la mission de médiation préalable obligatoire est ainsi fixé : 60 euros / heure de médiation, auquel s'ajoute, le cas échéant, la prise en charge des frais complémentaires susceptibles d'être supportés par le Centre de Gestion pour l'exercice de la médiation (frais de missions du médiateur, ...) ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

Dél. 2026-33 Adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Le Comité syndical à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adhérer au service intérim proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

Dél. 2026-34 Fin de la régie locale SBA énergie au 31/12/2026

Le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE la fin de la régie locale SBA énergie au 31/12/2026.
- AUTORISE le Président du SBA à engager les formalités administratives et financières pour rendre effective cette suppression de la régie après le 31/12/2026.

Ampliation en sera adressée à la Sous-Préfecture de Riom.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.

Le Président,



Lionel CHAUVIN